

SEANCE DU 28 FEVRIER 2008

L'an deux mil huit, le vingt-huit février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 19/02/2008, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis TRAINQUART, Maire.

Etaient présents : Mrs TRAINQUART, CHAMPIGNY Eddy, THIBAUT, CAMAIN, PROUTEAU, BERTRAND, AVOLIO, BRUNET, Mme CHAMPIGNY Aline, Mrs GREMAT, CHARBONNEAU, Mme ABBAS, Mr DOREAU, Mme CHAVIGNY formant la majorité des membres en exercice. Madame CHAVIGNY Laurence est élue secrétaire.

Monsieur MURET, Trésorier de Sainte-Maure était présent.

1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2007 **SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr Eddy CHAMPIGNY, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif du service assainissement exercice 2007, dressé par Monsieur Régis TRAINQUART, Maire, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2007.

2 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2007 **BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

réuni sous la Présidence de Mr Régis TRAINQUART, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2007

Ce jour,

Constatant que le compte administratif présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 3 967,47 Euros
- un déficit cumulé d'investissement de 15 266,87 Euros
- un virement à la section d'investissement prévu au budget 2007 4 271 Euros

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

A titre obligatoire

Au compte 1068 pour couvrir le

besoin d'autofinancement de la section d'investissement 3 967,47 Euros

Solde disponible

Affectation en excédent reporté de fonctionnement (002) //////////////

3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2007

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr Eddy CHAMPIGNY, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif budget communal exercice 2007, dressé par Monsieur Régis TRAINQUART, Maire, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2007.

4 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2007 BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

réuni sous la Présidence de Mr Régis TRAINQUART, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2007

Ce jour,

Constatant que le compte administratif présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

| | |
|--|------------------|
| - un excédent cumulé de fonctionnement de | 120 327,24 Euros |
| - un excédent cumulé d'investissement de | 29 643,08 Euros |
| - un virement à la section d'investissement prévu au budget 2007 | 30 000 Euros |

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

A titre obligatoire

Au compte 1068 pour couvrir le

besoin d'autofinancement de la section d'investissement 39 821,92 Euros

Solde disponible

Affectation en excédent reporté de fonctionnement (002) 80 505,32 Euros

5 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2007.

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

* Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2007 (Commune, Assainissement) par le Receveur Municipal, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

6 – ECHANGE ET VENTE DE TERRE

Commune de Marcilly-sur-Vienne/Mr Prouteau Bernard/Mr Mignot Gérard

La Commune de Marcilly-sur-Vienne procède à un échange avec Mr Prouteau Bernard, des parcelles ZD 26 et ZD 21, et à une vente d'une partie de la parcelle ZD 26 à Mr Mignot Gérard (voir plan annexé).

Après échange, la parcelle ZD 21 deviendra propriété de la commune de Marcilly-sur-Vienne, la parcelle ZD 26 sera divisée en 3 parties : une bande de 4 mètres de largeur le long de la VC n° 5 restera propriété de la commune (environ 346 m²), une partie le long de la parcelle ZD 25 (environ 71 m²) sera vendue à Mr Mignot Gérard sur la base d'une valeur de 4 000,00 Euros l'hectare, le reste deviendra propriété de Mr Prouteau Bernard (environ 11 314 m²).

Il est convenu entre la Commune et Mr Prouteau Bernard que les parties de terre échangées ont une valeur identique (environ 4 500 Euros chaque lot).

Les frais de document d'arpentage établi par le Cabinet Blanchet seront partagés entre la Commune et Mr Mignot Gérard.

Les actes seront rédigés chez Maître Georges à Saint-Epain.

Les frais d'actes concernant l'échange, Commune et Mr Prouteau Bernard, seront à la charge de la commune.

Les frais d'actes concernant la vente, Commune et Mr Mignot Gérard, seront à la charge de Mr Mignot Gérard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte l'échange des parcelles ZD 26 et ZD 21 entre la Commune et Mr Prouteau Bernard et de vendre une partie le long de la parcelle ZD 25 (environ 71 m²) à Mr Mignot Gérard aux conditions mentionnées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires, à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire à l'Etude de Maître Georges, Notaire à Saint-Epain.

Cette délibération complète celle du 8 novembre 2007.

7 - LOCATION DE PARCELLE DE TERRE « Les Bouctonnières »

Modification de l'unité de valeur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 8 novembre 2007, il a été décidé de fixer le prix de fermage de la parcelle située au lieudit « Les Bouctonnières » à 5 quintaux de blé à l'hectare.

Un courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Chinon en date du 28 janvier 2008 rappelle que depuis la loi du 2 janvier 1995 relative aux prix des fermages, le prix d'un bail rural doit être exprimé en monnaie et non plus en quantité de denrées.

Il convient donc de modifier l'unité de valeur prise pour le calcul du loyer à Monsieur Pascal Méreau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

FIXE la valeur locative de terre à 101,75 Euros pour l'année 2007 et révisable chaque année selon l'indice des fermages.

Cette délibération complète celle du 8 novembre 2007.

8 - PERMANENCES BUREAU DE VOTE

Elections Municipales et Cantonales des 9 et 16 mars 2008

Elections municipales

8 H à 10 H 30 : Régis TRAINQUART – Aline CHAMPIGNY – Benoît VANDENDORPE

10 H 30 à 13 H : Thierry BRUNET–Stéphanie BOURGUIGNON–Jean-Michel CHARBONNEAU

13 H à 15 H 30 : Guy THIBAUT – Claudy BERTRAND – Isabelle GUERIN

15 H 30 à 18 H : Annick ABBAS – Jean-Paul DURAND – Brigitte GRENAT

Elections cantonales

8 H à 10 H 30 : Guy MONTIER – Louis AVOLIO – David MASSÉ

10 H 30 à 13 H : Eddy CHAMPIGNY – Jean-Louis PROUTEAU – Magali GUERIN

13 H à 15 H 30 : Philippe DOREAU – Jean-Jack CAMAIN – William GRENAT

15 H 30 à 18 H : Laurence CHAVIGNY – Claudy MAURICE – Roxane CHEVALIER

9 - SUBVENTION 2008 à l'association Planète Loisirs Nouâtre

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention à l'Association Planète Loisirs de Nouâtre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 357,00 Euros à l'Association Planète Loisirs.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2008 (Compte 6574).

Compte rendu de la rencontre avec Mr et Mme Méreau Claude le 27 février 2008

Pour donner une suite favorable au rapport d'expertise fait en 2007, Chemin de la Fontaine, concernant Mr et Mme Méreau Claude et la commune de Marcilly-sur-Vienne, il a été convenu :

1) Mr et Mme Méreau donnent leur accord pour céder à la commune la bande de terre actuellement sous accotement du Chemin de la Fontaine, ainsi qu'une largeur supplémentaire d'environ 1 m le long de leur jardin. Les frais d'arpentage et d'acte étant à la charge de la commune.

2) La Commune implantera une clôture sur la nouvelle limite (clôture classique de 2 m de hauteur avec poteau fer ou béton, grillage à définir avec le propriétaire).

3) Le propriétaire demande l'autorisation de conserver les arbres fruitiers qui ne seraient plus à distance réglementaire par rapport à la nouvelle limite.

4) Le propriétaire demande le déplacement du point d'arrosage susceptible d'être concerné par les travaux.

5) L'ancienne clôture sera déposée, mais le mur de soutien des terres pourra être conservé.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'activité du bureau de La Poste de Marcilly-sur-Vienne sera transformée en Agence Postale Communale à partir du 1^{er} Mars 2008.

Madame Hélène LAISNEY a été recrutée en qualité d'Adjoint administratif 2^{ème} classe pour assurer la gestion et l'accueil à l'Agence Postale (15 heures par semaine).

L'Agence Postale Communale sera ouverte à compter du Mardi 4 mars 2008 au lieu habituel de La Poste (12 rue Principale).

Les horaires d'ouverture seront du mardi au samedi de 9 H 30 à 12 h 30.

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Les membres présents,